

Tableau des crédits d'heures des représentants du personnel | Groupe MGEN

Mandat	Effectifs	Crédit d'heures associés (2) (3)
Elu titulaire CSE	Mutuelles (1) de 200 à 499 salariés	22 heures mensuelles
	Mutuelles (1) de 500 à 1499 salariés	24 heures mensuelles
	Mutuelles (1) de 1500 à 3499 salariés	26 heures mensuelles
	Mutuelles (1) de 3500 à 3999 salariés	27 heures mensuelles
	Mutuelles (1) de 4000 à 4999 salariés	28 heures mensuelles
Elu suppléant CSE		Mutualisation possible avec titulaire CSE
Représentant syndical CSE	Mutuelles (1) de 200 à 499 salariés	22 heures mensuelles
	Mutuelles (1) de 500 à 1499 salariés	24 heures mensuelles
	Mutuelles (1) de 1500 à 3499 salariés	26 heures mensuelles
	Mutuelles (1) de 3500 à 3999 salariés	27 heures mensuelles
	Mutuelles (1) de 4000 à 4999 salariés	28 heures mensuelles
Secrétaire / Secrétaire adjoint CSE		252 heures annuelles mutualisables
Trésorier / Trésorier adjoint CSE		84 heures annuelles mutualisables
Elu titulaire CSEC		40 heures annuelles
Représentant syndical CSEC		40 heures annuelles
Secrétaire / Secrétaire adjoint CSEC		mi-temps mutualisable
Trésorier/ Trésorier adjoint CSEC		280 heures annuelles mutualisables
Représentant de proximité titulaire	Centre ou établissement de 1 à 10 salariés	3 heures mensuelles
	Centre ou établissement de 11 à 49 salariés	5 heures mensuelles
	Centre ou établissement de 50 salariés et plus	7 heures mensuelles
Secrétaire commission SSCT (CSE)		56 heures annuelles
Secrétaire commission RP (CSE)		56 heures annuelles
Président commission égalité pro (CSE)		28 heures annuelles
Président commission formation pro (CSE)		28 heures annuelles
Président / secrétaire commission CSEC		28 heures annuelles
Délégué syndical local	Centre ou établissement de 1 à 9 salariés	4 heures mensuelles
	Centre ou établissement de 10 à 49 salariés	7 heures mensuelles
	Centre ou établissement de 50 à 149 salariés	12 heures mensuelles
	Centre ou établissement de 150 à 299 salariés	18 heures mensuelles
	Centre ou établissement de 300 salariés et +	24 heures mensuelles
Délégué syndical central	Mutuelles (1) de 2000 salariés et plus	24 heures mensuelles
Délégué syndical central UES		24 heures mensuelles
Représentant Section syndicale		4 heures mensuelles
Crédit d'heures UES		Volume global annuel attribué aux organisations syndicales qui le répartissent entre les salariés IRP
Membre Conseil d'Administration		
Défenseur syndical		10h mensuelles

(1) Les "mutuelles" visées ici sont les entités juridiques composant l'UES MGEN : MGEN, MGEN action sanitaire et sociale, MGEN centres de santé, MGEN technologies et MGEN Union

(2) Peuvent s'ajouter à ces heures de délégation les heures attribuées par l'organisation syndicale représentative, le crédit d'heures UES (chacune disposant d'un quota annuel d'heures de délégation)

(3) Les crédits d'heures associés à des mandats distincts sont cumulatifs